

DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUIL DE PARTICIPATION
FS/EM/16/2010

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que le RCAR a déclaré le 18 mai 2010, avoir acquis sur le marché de blocs, le 14 mai 2010, 17.230 actions Société de Réalisations Mécaniques (SRM), au cours unitaire de 485 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, le RCAR détient 17.953 actions SRM, soit 5,61% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, le RCAR n'exclut ni de poursuivre les achats ni de céder les actions détenues. Les décisions seront prises en fonction de l'évolution du marché.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières